

OBJET :

**DÉCISIONS ET
CONVENTIONS-
CONTRATS
DU PRÉSIDENT**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le lundi 23 janvier 2023 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le lundi 30 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, Pauline ARTHAUD, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Adeline BOURSIER, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, Annick BRUNEL, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Delphine IMBERT, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, François MATHEVET, Martine MATRAT, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Philippe PEYRARD, Hervé PEYRONNET, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Julien DEGOUT par Pauline ARTHAUD, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT

Pouvoirs : Christiane BAYET à Martine GRIVILLERS, Stéphanie BOUCHARD à Gérard BAROU, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Géraldine DERGELET à Cindy GIARDINA, Christophe DESTRAS à Yves DUPORT, Jean-Paul FORESTIER à Gérard VERNET, Flora GAUTIER à René FRANÇON, Dominique GUILLIN à René AVRIL, Thierry HAREUX à Yves MARTIN, Gilbert LORENZI à Béatrice DAUPHIN, Christelle MASSON à Thierry MISSONNIER, Rachel MEUNIER-FAVIER à Marc ARCHER, Quentin PÂQUET à Rambert PALIARD, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Sylvie BONNET, Frédéric PUGNET à Frédéric

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230130-20230130_CC_D18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023

Affichage : 10/02/2023



MILLET, Julien RONZIER à Carine GANDREY, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Yannick TOURAND à Alféo GUIOTTO,

Absents : Roland BONNEFOI, Christophe BRETTON, Alain LAURENDON, Pierre-Jean ROCHETTE

Secrétaire de séance : Eric LARDON

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	104
Nombre de membres suppléés :	5
Nombre de pouvoirs :	20
Nombre de membres absents :	4
Nombre de votants :	124

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 donnant délégation au président,

Considérant l'obligation de rendre compte à l'assemblée des différentes décisions prises par le Président en application de ces délégations,

Monsieur le Président donne lecture des décisions et conventions/contrats au conseil communautaire (liste N° 2022DEC367 à 2022DEC403 et contrats-conventions N°2022CON699 à 2022CON900). Celles-ci n'appellent pas de remarques particulières.

Le conseil communautaire prend acte des décisions et conventions/contrats pris par le Président (liste des décisions N° 2022DEC367 à 2022DEC403 et contrats-conventions N°2022CON699 à 2022CON900), à l'unanimité.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 30 janvier 2023
Ont signé, au registre, les membres présents.